

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 13 mai 2021 par vidéoconférence et à huis clos en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclair
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

2021-05-085

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.0** Adoption du règlement d'emprunt numéro 2021-496 décrétant une dépense et un emprunt de 40 525 000 \$ pour effectuer ou faire effectuer tous les travaux nécessaires aux fins de l'installation de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie (secteur Phase II), l'interception et le traitement des eaux usées provenant de ces conduites, la construction d'un réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression et pour la confection des plans et devis définitifs pour l'exécution de ses travaux
- 3.0** Convention pour l'établissement de servitudes – Autorisation de signature
- 4.0** Période de questions
- 5.0** Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

➤ D'accepter tel quel l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

2021-05-086

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2021-496 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 40 525 000 \$ POUR EFFECTUER OU FAIRE EFFECTUER TOUS LES TRAVAUX NÉCESSAIRES AUX FINS DE L'INSTALLATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC AVEC PROTECTION INCENDIE (SECTEUR PHASE II), L'INTERCEPTION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PROVENANT DE CES CONDUITES, LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET D'UN POSTE DE SURPRESSION ET POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS POUR L'EXÉCUTION DE CES TRAVAUX

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 2021-496 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné le 10 mai 2021 ;

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. Le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2021-496 décrétant une dépense et un emprunt de 40 525 000 \$ pour effectuer ou faire effectuer tous les travaux nécessaires aux fins de l'installation de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie (secteur Phase II), l'interception et le traitement des eaux usées provenant de ces conduites, la construction d'un réservoir d'eau potable et d'un poste de surpression et pour la confection des plans et devis définitifs pour l'exécution de ses travaux ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Le vote est demandé par M. le conseiller Gérald Ranger sur cette proposition.

Ont voté pour cette proposition : Éric Pinard, Paul Leclaire, Eric Parent et Johanne Dutil

A voté contre cette proposition : Gérald Ranger

Adoptée à la majorité

2021-05-087

CONVENTION POUR L'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry doit acquérir des servitudes secondaires permanentes et de construction dans le cadre du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des propriétaires concernés par ces servitudes, lesquelles sont localisées dans des rues privées et droits de passage, seront rencontrés et se prononceront favorables à céder à la Ville une servitude secondaire permanente de même qu'une servitude de construction ;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, il y a lieu de désigner un représentant de la Ville de Léry l'autorisant à la signature d'une convention à l'établissement de telles servitudes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Autorise Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier, à représenter et agir pour et au nom de la Ville de Léry aux fins de conclure une convention à l'établissement de servitudes avec les propriétaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2021-05-088

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 heures 11.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER